

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES À GUÊPES ET FRELONS DÉCAMP' RADICAL

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

TP19 - Répulsifs et appâts

TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0051

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0026844-0000

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 7 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 7 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 8 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 8 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 8 |
| 6. Autres informations | 9 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|---|
| ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES À GUÊPES ET FRELONS DÉCAMP' RADICAL |
| ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES À GUÊPES ET FRELONS Vivert |
| ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES MOUCHES Vivert |
| ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES MOUCHES Décamp' Radical |
| PIÈGE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS Décamp' Radical |
| Liquide attractif guêpes frelons ACTO |
| Liquide attractif guêpes frelons MORTIS |
| Liquide attractif Attractif mouches ACTO |
| PIÈGE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS ACTO |
| PIÈGE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS MORTIS |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | CREA |
| | Adresse | 215 Avenue de la roche parnale ZI Motte Longue 74130 Bonneville France |
| Numéro de l'autorisation | FR-2022-0051 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | EU-0026844-0000 | |
| Date de l'autorisation | 21/06/2022 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 20/06/2032 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | CREA |
| Adresse du fabricant | 215 Avenue de la Roche Parnale Z.I. Motte Longue 74130 Bonneville (Haute-Savoie) France |
| Emplacement des sites de fabrication | 215 Avenue de la Roche Parnale Z.I. Motte Longue 74130 Bonneville (Haute-Savoie) France |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 2323 - Vinegar |
| Nom du fabricant | Charbonneaux Brabant |
| Adresse du fabricant | 52 rue de la justice 51722 Reims France |
| Emplacement des sites de fabrication | 52 rue de la justice 51722 Reims France |

| | |
|---|--|
| Substance active | 2326 - D-Fructose |
| Nom du fabricant | Eurosweet GmbH |
| Adresse du fabricant | Bruktererstraße 10 46238 Bottrop Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bruktererstraße 10 46238 Bottrop Allemagne |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| Vinegar | | Substance active | 8028-52-2 | | 28 |
| D-Fructose | | Substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 42 |

2.2. Type de formulation

Appât concentré (CB)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif pour guêpes et frelons européens - Non professionnels - Extérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula vulgaris*
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Vespa crabro*
Nom commun: Frelons européens
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Produit à diluer dans un piège

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège.
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles en PP ou PET ou HDPE (10 à 1000 mL)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit dilué doit être placé dans le piège fourni ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 400mL et une ouverture d'au moins 25 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège).

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Attractif mouche - Non professionnels - Extérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP19 - Répulsifs et appâts |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes |
| Domaine d'utilisation | Extérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Produit à diluer dans un piège |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public (non professionnel) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Bouteilles en PP ou PET ou HDPE (10 à 1000 mL) |

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit dilué doit être placé dans le piège fourni ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 400mL et une ouverture d'au moins 25 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège).

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Attractif de la mouche du vinaigre - Non professionnels - Intérieur

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP19 - Répulsifs et appâts |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Drosophila spp. Nom commun: Mouche du vinaigre Stade de développement: Adultes |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Produit à diluer dans un piège |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 5 mL de produit dans 25 mL d'eau par piège. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 5 mL de produit dans 25 mL d'eau par piège. Un piège pour une pièce de 30 m3. |

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles en PP ou PET ou HDPE (10 à 1000 mL)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit dilué doit être placé dans le piège fourni ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 40mL et une ouverture d'au moins 1 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège).

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit.
- Le produit est efficace jusqu'à 14 jours
- Placer le produit sur une table ou suspendu par une corde.
- Une fois que le piège est rempli de mouches/guêpes mortes, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de stockage : 2 ans

6. Autres informations

L'efficacité du produit n'a pas été testée sur le frelon asiatique (*Vespa velutina*).